



ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT DES YVELINES

ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JUIN 2024

DECLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

*A remplir par la tête de liste et à envoyer au District par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 16 mai 2024 à minuit, dernier délai, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.
Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Commission de surveillance des opérations électorales »*

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Le cas échéant, nom de la liste :

- Déclare, en tant que tête de liste, la candidature de la liste ci-jointe à l'élection du Comité de Direction du District des Yvelines
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur ne faire l'objet :
 - . d'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal,
 - . d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif, qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à le

Signature de la tête de liste :


Rappel : les candidats inscrits sur la liste doivent remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts du District.

Par ailleurs, doivent être joints à la présente :

- **La liste des membres dûment remplie et signée par chacun d'entre eux,**
- **Une déclaration de non-condamnation remplie par chacun des membres de la liste (nb - sauf le candidat tête de liste qui fait cette déclaration ci-dessus),**
- **Une copie de la pièce d'identité de chacun des membres de la liste,**
- **Tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité.**

LISTE DES MEMBRES

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Président</u> N° 1				
<u>Secrétaire Général</u> N° 2				
<u>Trésorier Général</u> N° 3				
<u>Arbitre</u> N° 4				
<u>Educateur</u> N° 5				
<u>Médecin</u> N° 6				
<u>Représentant du Football Diversifié</u> N° 7				
N° 8				
N° 9				
N° 10				
N° 11				



N° 12				
N° 13				
N° 14				
N° 15				
N° 16				
N° 17				

Rappel : Cette liste doit obligatoirement comporter au moins un Arbitre, un Educateur, un Médecin, un représentant du Football Diversifié (Football d'Entreprise, Football Loisir, Futsal, Football pour tous), dont au moins 4 femmes.